

## **MANIFESTE - Musik in Freiheit** (*MUSIQUE EN LIBERTÉ*)

25/10/2021 (version courte)

« La musique est le langage de l'âme. » (Hazrat Inayat Khan) Son essence traverse les frontières, relie les êtres - est libre, tout simplement. Elle véhicule des valeurs spirituelles, émotionnelles et esthétiques.

En tant que musiciens professionnels\*, nous travaillons aussi bien en tant qu'entrepreneurs qu'en tant qu'employés, en Allemagne et à l'étranger. Nous sommes membres d'orchestres, de groupes divers et d'ensembles renommés, ou solistes, créateurs et professeurs de tous genres musicaux confondus.

Notre travail en tant que musicien, est basé sur des valeurs universelles et fondamentales, telles que le respect mutuel, l'empathie, la compassion et la tolérance. Nous considérons chaque personne comme un individu unique prenant les décisions le concernant de manière responsable et selon son vécu.

La musique ne peut développer son pouvoir que seulement si tout le monde dispose d'un libre accès aux concerts, indépendamment des conditions et des restrictions; si chacun peut décider librement et de manière responsable, dans quelles circonstances une participation à un concert est possible; si les artistes peuvent pratiquer leur art sans entrave.

Depuis le début des confinements et de la déclaration subséquente de la « situation d'épidémie d'ampleur nationale », il y a eu des évolutions politiques et sociales que nous percevons, entre autres, comme une pression exercée dans le but non dissimulé, de faire de la vaccination contre la Covid-19 une condition de base pour lever les restrictions à la liberté de chacun. Faire de la musique ensemble et partager l'expérience musicale nous a été en grande partie et cela en violation de la constitution, interdit. Notre travail social si essentiel, si stimulant, a été dans une large mesure interrompu ces derniers temps et reste encore aujourd'hui massivement limité par des mesures restrictives (réglementation 3G(vacciné, rétabli ou testé) ou 2G(vacciné ou rétabli)). Pour de nombreux musiciens, cela signifie en premier lieu la perte de leur moyen de subsistance. Les musiciens en herbe se retrouvent en outre entravés dans la poursuite de leur formation. Les inquiétudes concernant la génération montante croissent dans diverses régions et dans certains cas fortement; notre patrimoine culturel ne peut plus, dans de telles conditions, être transmis de manière adéquate aux générations futures.

Avec les mesures et les règles actuelles, se diffuse dans nos esprits une vision générale de l'homme, considérant chacun de nos semblables comme une menace potentielle. Cette atteinte à la dignité humaine constitue un bouleversement non seulement d'ordre social, mais également juridique, personnel et émotionnel.

Nous, musiciens, rappelons, en référence à la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PVER) n° 2361 du 27 janvier 2021, que la vaccination s'effectue sur la base d'une décision souveraine de chaque individu. En conséquence, nul ne peut être contraint à être vacciné ou, en cas de refus, discriminé, soumis à un chantage, menacé, diffamé, persécuté, stigmatisé, isolé ou autrement défavorisé ; que ce soit par l'état, l'économie ou les majorités sociales. Cela doit s'appliquer précisément alors que ledit vaccin est si novateur que son autorisation n'est accordée qu'à la condition que les résultats de la recherche soient encore publiés par la suite. La résolution précitée s'applique à tous les domaines comme au vivre-ensemble et a été adoptée par le Conseil de l'Europe, gardien indépendant des droits de l'homme en Europe, le 27 janvier 2021. Elle constitue à elle seul un avertissement aux représentants légaux et moraux de tous les pays européens.

Nous, musiciens, ne souhaitons pas être placés de force dans une position dans laquelle nous nous retrouvons contraints de reconnaître des règles telles que la 2G ou 3G imposées par l'État conditionnant l'accès à l'art et à la culture et ainsi créer un fossé entre nous et notre public si fidèle et si cher, nos fans et nos amis. Il ne nous appartient d'aucune façon, de réclamer de telles données de santé. Il s'agit d'une tâche qui, tout au plus, ne peut être effectuée que par l'État.

Nous, musiciens, nous joignons à l'avertissement du Conseil de l'Europe ci-dessus et appelons de même tous les peuples à élever la voix. Chacun a le droit à l'autodétermination ainsi qu'à l'exercice de ses droits fondamentaux, de défense, de liberté et de ses droits humains vis-à-vis de l'État. Nul n'a le droit de nous empêcher, nous êtres humains, de faire de la musique ensemble et pour les autres ou d'exclure des personnes d'événements culturels.

Nous, musiciens, demandons par le présent manifeste de rendre à la musique et à l'art en échange direct avec tous, l'espace qui leurs revient de manière urgemment nécessaire, libre et sans discrimination. Nous nous rendons compte que l'une des plus importantes sources de force vitale nous a à tous été ôtée. **Nous, musiciens, défendons la musique en toute liberté !**

\*Dans ce manifeste, le masculin générique est utilisé dans un souci de lisibilité. Les identités féminines et autres identités de genre sont expressément incluses, dans la mesure où cela est nécessaire pour la déclaration.

## **LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES**

**Bon nombre des musiciens énumérés ici ont été invités par leurs employeurs - principalement des orchestres municipaux ou des orchestres de radio - à ne pas nommer leur employeur depuis la publication de la liste. Bien entendu, nous nous conformons à la demande de nos membres de supprimer le nom de leur employeur de la liste des premiers signataires. Néanmoins, nous voudrions à cette occasion exprimer notre mécontentement devant le fait que des musiciens soient empêchés de nommer leur employeur sous peine de mesures disciplinaires.**